



DÉFISCALISATION - MAÎTRISE - CONSEILS

## Loi Malraux

*Les propriétaires d'un immeuble situé dans un secteur éligible à la loi Malraux peuvent imputer les déficits fonciers résultant de leurs dépenses de restauration immobilière sur le revenu global et ce sans aucun plafond.*

**Le bien doit être un logement ancien situé :**

- soit dans une zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager
- soit en secteur sauvegardé

Engagement de location pendant 6 ans

2 bureaux  
12 rue Fred Scamaroni - 14000 Caen  
26 A, rue du Matrey - 27400 Louviers  
Tél. 0 232 400 609 - Fax. 0 232 503 443  
E-mail : [dmc@dmc2.fr](mailto:dmc@dmc2.fr)